

## QUÉBEC

### MRC DE BELLECHASSE

#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
ordinaire  
décembre  
2017

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 6 décembre 2017 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire  
Mme Lynda Carrier, conseillère  
M. Réjean Boutin, conseiller  
M. Alexandre Morin, conseiller  
M. François Audet, conseiller  
Mme Majorie Asselin, conseillère  
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

171201

#### PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2017 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

171202

#### DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS D'OCTOBRE 2017

Il est proposé par Réjean Boutin  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 381 381.93\$ et celui des revenus de 153 939.55\$ \$ pour le mois d'octobre 2017 est approuvé tel que présenté. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	34 897.92 \$
Sécurité publique :	135 942.75 \$
Transport :	72 897.05\$
Hygiène du milieu :	79 670.48 \$
Santé et bien-être :	-4 752.95 \$
Aménagement et urbanisme :	7 410.35\$
Loisirs et culture :	55 316.33\$
Frais de financement :	0 \$

Adopté unanimement

## RAPPORT DU MAIRE

### 171204 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Le maire fait un rapport sur la situation financière de la municipalité concernant les principales réalisations de 2017 de même que les orientations pour 2018. Il aborde également le programme triennal d'immobilisations et la rémunération des élus.

#### AVIS DE MOTION

Je, Réjean Lemieux, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 10-222 «Règlement concernant la rémunération des élus» sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Réjean Lemieux, conseiller

### 171206 TRANSFERT DE FONDS RÉSERVE DÉVELOPPEMENT 279

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 56 609\$, provenant de la réserve Développement 279, afin de payer les infrastructures du parc pour enfants du Développement 279. Cette disposition était prévue au budget 2017.

Adopté unanimement

### 171207 TRANSFERT DE FONDS FONDS DE PARC

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 20 000\$, provenant de la réserve Fonds de parc, afin de payer les infrastructures du parc pour enfants de la rue Frédérique. Cette disposition était prévue au budget 2017.

Adopté unanimement

### 171208 TRANSFERT DE FONDS SUBVENTION COMITÉ DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 35 000\$, provenant du surplus non affecté, afin de créer une réserve Subvention au Comité de promotion et de développement local. La création de cette réserve vise à assurer le dernier paiement aux propriétaires bénéficiant du programme de remboursement de taxes.

Adopté unanimement

171209

**TRANSFERT DE FONDS  
RÉSERVE TÉLÉPHONIE HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 9 000\$, provenant du surplus non affecté, afin de créer une réserve Téléphonie Hôtel de ville. La création de cette réserve vise à concrétiser le projet de modernisation des outils de communication entamé en 2017.

Adopté unanimement

171210

**ENTENTE DE DÉPART À LA RETRAITE DE M. DENIS LABBÉ  
ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT que M. Denis Labbé désire officialiser son départ à la retraite et ce, après plus de 38 années de service à titre de directeur général et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT que la municipalité et M. Labbé ont convenu des modalités de départ incluses dans une Entente de départ à la retraite ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis pour la Municipalité de désigner les mandataires pour signer ladite entente.

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil désigne M. Martin Lacasse, maire, et M. Jean-François Comeau, directeur général, comme signataires de l'Entente de départ à la retraite.
2. Le conseil mandate le directeur général à assurer le respect des modalités incluses à ladite entente, notamment en regard du versement à M. Labbé de l'ensemble des sommes qui lui sont dues.

Adopté unanimement

171211

**ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET FERME NORDECQUE  
S.E.N.C. AFIN DE METTRE FIN AU DOSSIER DANS LE CADRE DE  
LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION (SAI-Q-182263-1204) POUR  
L'INSTALLATION DE NOUVEAUX PUIS D'APPROVISIONNEMENT**

EN EAU POTABLE AINSI QUE POUR ASSURER LE RESPECT DES  
AIRES DE PROTECTION REQUISES POUR CES PUITES  
ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT le processus entamé par la municipalité en 2011 afin de procéder à l'acquisition de parcelles de terrains pour permettre l'installation de nouveaux puits en approvisionnement en eau potable ainsi que pour assurer le respect des aires de protection requises pour ces puits ;

CONSIDÉRANT la résolution 110123 du 24 janvier 2011 autorisant la procédure d'expropriation dans le présent dossier ;

CONSIDÉRANT l'avis d'expropriation du lot 2 819 020 ptie signifié le 26 avril 2012, publié au Registre foncier le 1er mai 2012 sous le numéro 19 015 058 ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 1er décembre 2017 entre les parties.

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise Martin Lacasse, maire, et Jean-Francois Comeau, directeur général, à signer les documents de règlement entre la Municipalité et Ferme Nordecque S.E.N.C., pour une indemnité forfaitaire, totale et définitive de 3 500\$ en capital, frais et intérêts, afin de mettre fin au dossier entre les parties devant le Tribunal administratif du Québec (SAI-Q-182263-1204).

Adopté unanimement

171212

ACCEPTATION DE VENTE  
LOT 5 956 433 (DÉVELOPPEMENT 279)

Il est proposé par Majorie Asselin  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte de vendre le lot 5 956 433 à Mme Meggie Lamontagne et M. Gabriel Turgeon, suivant la promesse d'achat intervenue avec la Municipalité, au montant total de 68 834.38\$, taxes incluses.
2. Le conseil autorise le maire, Martin Lacasse, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté unanimement

171213

DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ  
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS  
DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE L'AXE 279 ET SÉCURITÉ DE  
LA TRAVERSE PIÉTONNIÈRE DE L'AVENUE ROYALE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) collabore avec la Municipalité afin de trouver des avenues pour assurer une desserte optimale de son artère commerciale le long de la Route 279;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande au MTMDET d'apporter des correctifs immédiats pour assurer la sécurité des piétons dans le secteur de la traverse piétonnière sur l'avenue Royale.

Il est proposé par Majorie Asselin  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de mettre à disposition ses ressources et son expertise afin de collaborer à réaliser des améliorations durables dans les secteurs visés, soit l'artère de la Route 279 longeant le secteur commercial projeté et le secteur de la traverse piétonnière sur l'avenue Royale.

Adopté à l'unanimité

171214

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL  
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a versé une compensation de 32 597 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose pas de la totalité des sommes requises pour effectuer les travaux les plus urgents sur le réseau routier.

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse dépose au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2018, visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.
2. Le conseil demande que ces sommes soient indexées annuellement, afin de maintenir son réseau routier en état et rencontrer la hausse des coûts récurrents.

Adopté unanimement

171215

TRAVAUX PUBLICS  
ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS D'ENTRETIEN DES CHEMINS  
D'HIVER

Il est proposé par Réjean Boutin  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise l'engagement saisonnier de M. Jocelyn Lapointe à titre de préposé au service des Travaux publics pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2017-2018.
2. Le conseil autorise l'engagement saisonnier de M. Kevin Théberge à titre de préposé au service des Travaux publics pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2017-2018.
3. Le conseil autorise l'engagement saisonnier de M. Raymond Labonté à titre de préposé au service des Travaux publics pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2017-2018.

Adopté unanimement

171216

PROJET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE BELLECHASSE-  
ETCHEMINS  
CONFIRMATION D'ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Bellechasse et des Etchemins entreprennent une démarche touristique visant le développement des territoires et une meilleure efficacité dans la vitalité des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus d'un an, un cadre de référence a été réalisé, identifiant 5 stratégies pour assurer un développement touristique cohérent;

CONSIDÉRANT QUE de ce cadre de référence découle 11 actions prioritaires.

Il est proposé par Réjean Boutin  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse confirme sa participation au projet de développement touristique Bellechasse-Etchemins en ayant comme plan d'action le cadre de référence en tourisme de France Lessard, qui poursuit l'objectif de développer, de manière cohérente, l'activité touristique au profit de la revitalisation et de la vitalité des municipalités des MRC de Bellechasse et des Etchemins, notamment en ciblant les clientèles prioritaires.
2. Le conseil s'engage également à effectuer une consultation des acteurs récréotouristiques de son territoire afin d'alimenter le portrait et les priorités de la région de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement

171217

ASSOCIATION CHEFS SÉCURITÉ INCENDIE QUÉBEC  
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Il est proposé par Majorie Asselin  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le paiement pour le renouvellement de l'année 2018 au montant de 293.19\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

171218

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES  
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL  
DÉPÔT DE DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit la formation de ses pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire et ce selon les renseignements inscrits au fichier Excel qui a été transmis à la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bellechasse en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement

171219

**ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION D'UN SERVICE INTER MUNICIPAL DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES  
SUIVI ET ENGAGEMENT**

CONSIDÉRANT la signature en juin 2017, par les municipalités de Beaumont, Saint-Charles-de-Bellechasse et Saint-Michel-de-Bellechasse, de l'Entente relative à l'organisation d'un service inter-municipal de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE lors des pourparlers entourant ladite entente, entamée en 2013, deux autres municipalités faisaient partie intégrante des négociations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite reprendre le dialogue entre les parties concernées, soit les élus, les directions générales et les chefs pompiers et leur brigade des trois municipalités partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite également inviter les municipalités présentes au début du projet initial pour valider leur intérêt à rejoindre le partenariat en vigueur.

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil s'engage à reprendre le processus de discussion entre les élus, les directions générales et les chefs pompiers et leur brigade dès janvier 2018.
2. Le conseil demande aux deux autres municipalités partenaires de l'Entente d'inviter les municipalités du Nord Bellechasse à évaluer leur intérêt à rejoindre le partenariat.

Adopté unanimement

171220

**PRIORITÉS POLITIQUES ET DEMANDES PRÉBUDGÉTAIRES 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) demande aux municipalités, en prévision de la prochaine Assemblée des MRC, recevoir les priorités politiques et les demandes pré budgétaires en vue de l'adoption du budget 2018 par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2018 sera une année électorale au niveau provincial;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux défis que doit rencontrer toutes les municipalités, dont la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse.



Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Que le conseil demande aux autorités compétentes que les priorités politiques suivantes soient mises à l'ordre du jour, soit :
  - ✓ Assurer un transfert de financement conséquent de la part des paliers de gouvernement supérieurs pour répondre au transfert de nombreuses responsabilités gouvernementales;
  - ✓ Alléger le fardeau bureaucratique relié aux redditions de comptes.
2. Que le conseil informe le Gouvernement du Québec de ses demandes pré budgétaires en vue de son prochain exercice financier, que sont :
  - ✓ Accroître et rendre disponible les investissements en matière d'infrastructures d'eau potable et eaux usées;
  - ✓ Soutenir les municipalités locales dans le maintien et l'amélioration du réseau routier par l'augmentation des investissements actuels.

Adopté unanimement

171221

REDEVANCES CARRIÈRES ET SABLIERES  
1<sup>ER</sup> VERSEMENT

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués ;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Réjean Le mieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise l'affectation des revenus de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017 au montant de 2 079.52\$.

Adopté unanimement

171222

OCTROI DE MANDAT  
ÉTUDE D'AVANT-PROJET INFRASTRUCTURES D'UTILITÉ  
PUBLIQUE À L'EST DE LA RUE SAINT-DENIS

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le mandat à la firme Tetra Tech QI Inc. pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour l'évaluation de la faisabilité d'un prolongement des infrastructures d'utilités publiques à la rue Saint-Denis au montant de 8 500\$, taxes en sus.

Adopté unanimement

171223

**TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES**  
**DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE**

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil désigne M. Jean-Francois Comeau à titre de mandataire auprès de Tourisme Chaudière-Appalaches.

Adopté unanimement

171224

**CARTE TOURISTIQUE DE BELLECHASSE**  
**RENOUVELLEMENT**

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil accepte le renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse à la carte touristique de la MRC de Bellechasse au coût de 145 \$ pour l'année 2018.

Adopté unanimement

171225

**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**PAROISSE DE SAINT-BENOÎT-DE-BELLECHASSE**

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le versement d'une somme de 100\$ à la Paroisse de Saint-Benoît-de-Bellechasse pour le feuillet paroissial.

Adopté unanimement

171226

**REPRÉSENTATION**  
**CONCERT DU CHŒUR DE BELLECHASSE**

Il est proposé par Alexandre Morin  
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise la participation de deux personnes, pour un montant total de 40\$, au concert présenté par le Chœur de Bellechasse qui aura lieu le 10 décembre 2017, à Saint-Damien.

Adopté unanimement

171227

**FÉLICITATIONS**

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUI

Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations aux personnes suivantes :

1. M. Normand Leblond pour la réception de la Médaille pour son engagement exceptionnel dans la communauté;
2. M. Jean-Pierre Lamonde pour sa contribution au journal Au fil de La Boyer, notamment la couverture du conseil;
3. M. Yvan Gravel pour son implication et la qualité de ses photos au journal Au fil de La Boyer;
4. Organisateur du Déjeuner cognac du 19 novembre.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

171228

CLÔTURE

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Majorie Asselin

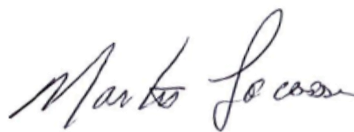
ET RÉSOLU CE QUI SUI :

La présente réunion est close à 21h07

Adopté unanimement

Le directeur général

Le maire



Jean-François Comeau

Martin Lacasse

\*\*\*\*\*